Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 68 (1976)
Heft: 4

Artikel: Sécurité économique et justice sociale
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385821

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sécurité économique et justice sociale

En dépit de la conjoncture économique extrêmement favorable que les nations industrialisées ont connue depuis plusieurs décennies, les problèmes touchant à la sécurité de l'emploi et à la justice sociale sont loin d'être résolus. La crise que nous traversons actuellement met en évidence de nombreuses lacunes, qui apparaissent, avec plus ou moins d'acuité, presque partout. Cette constatation a amené la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à élaborer un document, qui a été soumis, l'automne dernier, au congrès de Mexico et qui contient les lignes générales de sa politique pour assurer la sécurité économique et la justice sociale dans le monde. Nous reproduisons ci-après le résumé et les conclusions de cette brochure. Réd.

Ces dernières années, de nombreux problèmes mondiaux qu'on avait réussi à contenir jusque là ont éclaté en surface, plaçant les travailleurs devant un grand nombre de difficultés. Le système monétaire international d'après-guerre s'est progressivement effondré, un boom mondial rapide et étonnament synchronisé a provoqué des augmentations importantes du prix des matières premières et a contribué à créer les conditions qui ont permis de quadrupler le prix du pétrole. Les déficits de balance des paiements et l'impossibilité de contrôler une très forte inflation ont amené les gouvernements à prendre des mesures restrictives qui ont plongé le monde dans la pire récession depuis les années trente, avec des taux très élevés de chômage qui n'ont d'ailleurs eu que peu d'effet sur l'inflation, cependant que des millions de travailleurs ont été forcés d'émigrer pour trouver du travail. La population mondiale a continué à augmenter, la pénurie alimentaire s'est accentuée, l'environnement s'est généralement détérioré et on a pris conscience du fait que nombre des ressources naturelles du monde sont limitées. On peut suivre à la trace dans toutes ces crises l'écart entre riches et pauvres: dans presque tous les cas, les pays pauvres ont été affectés plus durement que les pays riches.
Il faut donc apporter des changements fondamentaux dans l'économie mondiale pour résoudre tous ces problèmes plutôt que de se contenter de remédier aux symptômes. Les Nations Unies aussi ont reconnu cette nécessité lorsqu'elles ont adopté les propositions pour un «nouvel ordre économique mondial».

L'effondrement du système d'après-guerre

Il n'est arrivé que trop souvent, surtout ces dernières années, que les gouvernements ont manqué de la volonté et de la prévoyance nécessaires pour adopter une politique progressiste et coordonnée en vue de résoudre les problèmes qui pèsent sur l'économie mon-

diale. La libéralisation des systèmes commerciaux et monétaires internationaux après la Deuxième Guerre mondiale a certainement contribué à une amélioration des niveaux de vie dans le monde en général. Toutefois, la nature capitaliste du systeme a

- favorisé les forts aux dépens des faibles et a signifié que l'augmentation des revenus et des richesses était fort inégalement répartie dans le monde,
- aidé à créer les conditions dans lesquelles les sociétés multinationales ont pu se développer et s'étendre de manière incontrôlée,
- abouti à l'institution d'une économie mondiale fortement unifiée, mais a empêché le développement de moyens efficaces pour la diriger.

L'absence de coordination et de contrôle de l'économie mondiale a eu pour résultat des fluctuations de plus en plus violentes de l'activité économique. Après les augmentations importantes du prix du pétrole et des matières premières en 1973–74, de nombreux gouvernements n'ont rien fait ou ont pris unilatéralement des mesures déflationnistes rigoureuses, lesquelles ont provoqué la récession mondiale actuelle et des taux très élevés de chômage. Et on court maintenant le risque que le manque de coordination pour sortir de la récession fasse que le prochain boom échappera aussi à tout contrôle. L'écart entre riches et pauvres est source de tension continue dans le système international. Tant qu'on n'aura pas fait des progrès réels pour combler cet écart, la stabilité mondiale sera menacée, à la fois sur le plan économique, politique, moral ainsi que par la violence. Le plus grand obstacle cependant à toute amélioration des conditions de vie des peuples n'a que trop souvent été la présence de gouvernements corrompus, soucieux seulement de protéger les privilèges d'une élite.
La domination de plus en plus prononcée de l'économie mondiale par les sociétés multinationales a permis à ces dernières de faire circuler de vastes sommes de «hot money» de par le monde, ce qui a contribué à détruire le système monétaire international de Bretton Woods et empêché l'élaboration d'une saine planification par les pouvoirs publics. Cette domination a aussi attisé l'inflation, qui est devenue un phénomène international.

La voie du progrès

Les gouvernements doivent reconnaître que l'intégration croissante des économies nationales implique, pour les pays, la responsabilité collective de contrôler l'économie mondiale. Le rôle des institutions internationales doit se développer parallèlement. Le mouvement syndical, pour sa part, doit intervenir afin que les décisions

prises sur le plan international tiennent compte de ses propres positions. La CISL a donné son appui au Programme d'action des Nations Unies en faveur d'un nouvel ordre économique, mais un tel changement ne peut être réalisé qu'avec le soutien actif de toute la communauté mondiale. La voie du progrès est dans le dialogue et l'accord, non dans la confrontation et le conflit.

Emploi, expansion et inflation

Les gouvernements des pays qui se trouvent dans les situations les plus favorables doivent accepter de montrer la voie aux autres, en prenant les premières mesures coordonnées pour relancer l'économie mondiale. L'objectif primordial doit être de réduire le chômage plutôt que de simplement augmenter la production. Il faut mettre l'accent sur l'amélioration des services publics et sur la nécessité d'allouer les ressources, actuellement consacrées à la production de produits de luxe, à la satisfaction préalable de besoins fondamentaux tels que les soins médicaux, le logement, l'alimentation, l'éducation et un environnement salubre. Les gouvernements doivent faire en sorte que les changements structurels ne deviennent pas cause de chômage et de misère. L'expansion doit être programmée, conçue d'une manière responsable et en fonction d'un but déterminé.
La CISL rejette catégoriquement l'opinion selon laquelle la seule manière de combattre le mal que constitue l'inflation serait de le remplacer par un autre, bien pire, le chômage. En fait, il y a au moins cinq types différents d'inflation mais liés entre eux tous: l'inflation de pénurie, l'inflation «oligopolistique», l'inflation de la demande, l'inflation structurelle et l'inflation des coûts.
Les principaux pays doivent au moins coordonner leurs programmes anti-inflation et essayer de s'attaquer à toutes les causes de l'inflation, de manière à ce que les travailleurs ne soient pas forcés de dépendre uniquement des compensations du renchérissement pour sauvegarder leur niveau de vie. De leur côté les organisations syndicales devraient être davantage associées à l'élaboration de la politique économique.

Les sociétés multinationales

L'internationalisation de la production, des investissements et des échanges sont des processus qu'on ne peut pas renverser; ce serait manquer de réalisme que de le croire. On peut en revanche prendre des mesures pour contrôler le pouvoir des sociétés multinationales afin de leur faire assumer leurs responsabilités devant la communauté mondiale toute entière. Des propositions détaillées de la CISL

pour le contrôle législatif des sociétés multinationales sont contenues dans une brochure qui a été soumise au congrès de Mexico. *(Réd. Nous y reviendrons dans une prochaine édition de notre Revue.)*

Les peuples, l'alimentation et les ressources

Il faut prendre des mesures pour limiter la croissance démographique, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Une politique démographique réaliste ne peut toutefois, à elle seule, résoudre tous les problèmes des pays en voie de développement; elle doit faire partie d'une stratégie générale visant à assurer un niveau de vie convenable à toute la population. Les questions démographiques doivent tenir une place importante dans les plans économiques et sociaux de tous les gouvernements. Les méthodes de planning familial doivent être développées et adaptées en fonction des situations, des coutumes et des manières de vivre locales. L'aide au développement dans ce domaine doit être considérablement augmentée, surtout par l'intermédiaire des Nations Unies.

La CISL appuie les objectifs du «Conseil alimentaire mondial» d'augmenter la sécurité alimentaire mondiale par la constitution de stocks importants de régularisation et d'accroître la production alimentaire, particulièrement dans les pays en voie de développement. Ce dernier but doit être atteint par une réforme des structures sociales et économiques dans les zones rurales, une assistance en vue de l'amélioration des méthodes de production et l'arrêt de certains gaspillages. Une redistribution des ressources alimentaires et une meilleure utilisation de ces ressources constituent les tâches essentielles du Conseil alimentaire mondial.

Le monde a besoin d'une véritable politique énergétique, qui devrait être élaborée dans un esprit de saine coopération plutôt qu'au moyen d'affrontements entre fournisseurs et consommateurs. Le but premier doit être d'arriver à un accord sur la manière dont on pourrait préserver les ressources, protéger l'environnement, développer des sources d'énergie «propres», sûres et renouvelables et assurer, en même temps, l'approvisionnement en pétrole des pays en voie de développement à des prix raisonnables.

La réforme monétaire internationale

De nombreux pays en voie de développement connaissent de grandes difficultés à rassembler assez de devises étrangères pour couvrir le coût des importations de pétrole. C'est pourquoi, les gouvernements devraient s'attacher, en priorité, à développer les mécanismes de recyclage du Fonds monétaire international, afin qu'une proportion bien plus élevée des fonds excédentaires des pays exporta-

teurs de pétrole soit investie dans les pays en voie de développement. La tâche de procéder à des réformes fondamentales du système monétaire international a malheureusement été négligée bien que, depuis la crise pétrolière, la nécessité d'un changement dans ce domaine soit plus impérieuse que jamais.
Un nouveau système monétaire international – combiné avec une réglementation du marché de capitaux – doit être basé sur les principes essentiels suivants: un pays appliquant une politique économique intérieure raisonnablement solide ne doit pas être forcé, pour des raisons de balance des paiements, de rendre son économie déflationniste et de créer ainsi du chômage, ni être empêché de procéder à une relance; les taux de change doivent être déterminés par une politique monétaire concertée et ne pas être le résultat fortuit du commerce, des mouvements de capitaux, de la spéculation, d'actions hasardeuses de gouvernements ou d'autres facteurs de ce genre; dans les pays déficitaires, l'ajustement doit se faire par une expansion de l'investissement industriel et non par une politique de la demande, cependant que les pays à surplus doivent favoriser la demande interne et les investissement sociaux et publics; l'or doit être démonétisé, le rôle des DTS (Droits de tirages spéciaux) étendu et un «lien» doit être établi entre la distribution de liquidités internationales et l'aide financière aux pays en voie de développement; les mouvements de capitaux doivent être contrôlés sur une base nationale mais selon des normes internationalement convenues; les taux de change flottants «dirigés» doivent être progressivement stabilisés.

Le commerce international

Bien qu'on ait connu pendant la période d'après-guerre une expansion considérable du commerce, les bénéfices n'en ont pas été distribués également, ni entre pays en voie de développement et pays développés, ni à l'intérieur d'aucun de ces pays. Mais ce qu'il faut faire, plutôt que de mettre l'accent sur une nouvelle «division» internationale du travail, c'est promouvoir une expansion de la production et de l'emploi partout. La réduction des charges douanières et autres limitations touchant les produits manufacturés peut constituer une contribution importante à cette fin. Cependant les travailleurs ne pourront accepter la libéralisation du commerce que si les deux conditions suivantes sont remplies:

- les travailleurs affectés par le changement économique – quelle qu'en soit la cause – doivent être pleinement protégés par des politiques adéquates d'ajustement; il faut établir un Fonds international de reconversion pour répartir entre les pays industrialisés le coût des changements structurels liés à l'aide au développement;

- la concurrence internationale n'est pas basée sur l'exploitation de travailleurs. Il faut prélever une taxe de développement des sociétés multinationales dans les pays du Tiers Monde afin de les empêcher de tirer des profits excessifs des bas salaires qu'elles paient; une clause sociale doit être inscrite dans le Traité du GATT, obligeant les gouvernements à adopter des mesures d'ajustement et à mettre sur pied des dispositions garantissant le respect, par les sociétés, des normes de travail de l'OIT; il faut développer des instruments plus efficaces pour la promotion et la supervision du Code international du travail. (Ce point doit faire l'objet de discussions à la Conférence mondiale de l'emploi organisée par l'OIT en 1976.)

Pour ce qui concerne les produits agricoles et les matières premières, la réponse aux fluctuations de prix, qui ne sont dans l'intérêt d'aucun pays à long terme, doit être l'introduction d'accords qui maintiennent les prix à un niveau assurant à son tour les investissements nécessaires pour garantir une augmentation suffisante de l'offre. La CNUCED a fait à ce sujet des propositions détaillées et raisonnables, dont nombre d'aspects sont déjà incorporés dans la Convention de Lomé conclue entre la Communauté européenne et les 46 pays ACP.

La politique de développement

La relance de l'économie mondiale, le contrôle des multinationales, la négociation d'accords sur les produits de base, l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale et la réforme des systèmes commerciaux et monétaires internationaux résoudraient certains, mais sans doute pas tous les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement. La principale responsabilité pour le développement social et économique repose finalement sur chaque pays concerné. La création d'emplois, une répartition équitable des revenus et des richesses et la satisfaction des besoins fondamentaux des masses doivent constituer les objectifs primordiaux. Il faut mettre l'accent sur le développement rural, pour produire plus de nourriture et aussi parce que c'est en milieu rural que vivent la plupart des populations des pays en voie de développement. Tout cela suppose la réforme des structures économiques et sociales, l'expansion du crédit et des services consultatifs, l'amélioration des réseaux commerciaux et de distribution, le développement d'industries en milieu rural et l'établissement de services communautaires.
Cependant, les changements nécessaires ne pourront être réalisés que si les éléments conservateurs et réactionnaires des sociétés rurales se voient opposer des organisations fortes, indépendantes et représentatives de salariés et de travailleurs indépendants ruraux.

C'est pourquoi tous les gouvernements des pays en voie de développement devraient maintenant ratifier les instruments adoptés en 1975 par l'OIT sur l'organisation des travailleurs ruraux. En luttant pour une plus grande égalité dans la distribution des revenus, les syndicats et les organisations de travailleurs ruraux aideront à créer les marchés de masse intérieurs et une expansion économique basée sur les ressources propres de chaque intéressé.
Pour ce qui concerne l'industrialisation, la CISL approuve l'objectif fixé par la Conférence de l'ONUDI à Lima en 1975, a savoir que la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale doit augmenter régulièrement pour atteindre 25% au moins à la fin du siècle. Pour réaliser cet objectif, les pays en voie de développement doivent: premièrement, avoir un plus grand accès aux marchés d'outre-mer. Deuxièmement, ils doivent réorienter leur politique industrielle intérieure en vue de pouvoir satisfaire les besoins essentiels de leurs peuples; ils doivent plus particulièrement adopter des politiques coordonnées afin de contraindre les multinationales, dont ils dépendent fortement pour leurs investissements, a respecté leurs objectifs de développement. Ces sociétés devraient être obligées de payer une taxe de développement. La Convention de Paris sur la protection de la propriété industrielle, qui leur permet d'acquérir ou d'acheter des brevets qui leur assurent le pouvoir sur les processus de production, doit être révisée de façon fondamentale. Les pays en voie de développement devraient, d'une manière générale, exercer un contrôle plus étendu sur les procédés techniques employés par les multinationales. Il faut introduire des procédés qui exigent des coefficients plus élevés de main-d'œuvre. Les pays en voie de développement eux-mêmes, ainsi que les institutions internationales devraient accroître les recherches sur les moyens de développer de tels procédés.
Pour ce qui concerne l'aide au développement, l'objectif des Nations Unies selon lequel les pays riches devraient y consacrer 0,7% de leur PNB (produit national brut), doit être réalisé et dépassé. Dans la mesure du possible, l'aide doit être multilatérale, libre de conditions et accordée sous forme de subsides. Les organisations non gouvernementales des pays développés et en voie de développement doivent pouvoir jouer à ce propos un rôle plus important. Une plus grande partie de l'aide doit être consacrée à la mobilisation de ressources humaines et au développement d'institutions sociales. L'aide financière et technique doit être conçue de manière à offrir aux pays en voie de développement la possibilité de ne pas dépendre exclusivement des investissements étrangers privés.